

**AFRICAN UNION**

**الاتحاد الأفريقي**



**UNION AFRICAINE**

**UNIÃO AFRICANA**

---

Addis Ababa, ETHIOPIA

P. O. Box 3243

Tel: 5517 700

Fax: 5517844

---

**NOTE DE CONCEPT**

**MISE EN ACTION DU PLAN D'ACTION DE OUAGADOUGOU POUR  
COMBATTRE LE TRAFIC D'ETRES HUMAINS EN PARTICULIER LES  
FEMMES ET LES ENFANTS**

**&**

**LANCEMENT DE L'INITIATIVE DE LA COMMISSION DE L'UNION  
AFRICAINNE SUR LA CAMPAGNE CONTRE LE TRAFIC D'ETRES HUMAINS  
AVEC LES COMMUNAUTES ECONOMIQUES REGIONALES**

**Johannesburg, South Africa**

**29-30 novembre 2011**

**Organisé conjointement par**

**Le Département des Affaires Sociales, Commission de L'Union Africaine**

**Southern African Development Community (SADC)**

**Organisation Internationale pour Migration**

**Et**

**Le Bureau Des Nations Unies sur la Droque et Crime (UNODC)**

## A. CONTEXTE

1. Dans les années précédentes, la lutte contre le trafic des êtres humains a pris d'envergure sur le plan régional et international, ce qui a résulté en l'adoption des instruments internationaux ainsi que le lancement de plusieurs programmes pour adresser la situation. Parmi, on retrouve la Convention des Nations Unies contre les Crimes Organisés Transnationales et le Protocole pour Empêcher, Supprimer et Punir le Trafic des Etres Humains, en particulier les femmes et les enfants (2000) ; et également l'Initiative Globale des Nations Unies pour Combattre le trafic des êtres humains (2004).
2. En janvier 2007, l'Union africaine a adopté le Conseil exécutif la décision EX.cl/Dec. 324 (X) qui a approuvé le Plan d'Action Ouagadougou pour lutter contre la traite des êtres humains, en particulier des femmes et des enfants. La décision a appelé le président de la Commission de l'UA en collaboration avec l'OIM et d'autres partenaires à plaider pour la mise en oeuvre du Plan d'action. Le Président de la Commission de l'Union africaine est de faire rapport périodiquement sur la mise en oeuvre du Plan d'Action Ouagadougou. Elle appelle également la communauté internationale de continuer à fournir une assistance en vue de la réalisation des objectifs contenus dans le Plan d'Action Ouagadougou. En outre, le sixième Forum africain du développement, en novembre 2008, organisée conjointement par la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, Banque africaine de développement, et l'Union africaine, a réitéré la nécessité d'une prompte mise en oeuvre de la vulgarisation et Ouagadougou Plan d'action. De même, le partenariat stratégique UE-Afrique (Plan d'action de Lisbonne, 2008) en particulier le Partenariat Afrique-UE sur la migration, la mobilité et de l'emploi, des appels à plus d'action pour lutter contre la traite des personnes.
3. En outre, l'UA a Plan d'action sur le contrôle des drogues et la prévention du crime (2007-2012), adopté par l'UA Assemblée en janvier 2008, prévoit la coordination des activités de lutte contre la traite, à protéger les victimes et poursuivre les contrevenants.
4. Dans ce contexte, le Ministère des affaires sociales de la Commission de l'Union africaine en partenariat avec l'ONU/au développement social et humain Cluster (SHD) a lancé l'initiative "Commission de l'UA contre la

traite (AU.COMMIT) campagne" en juin 2009 à la Commission de l'UA à Addis-Abeba. Avec le Plan d'action à Ouagadougou le centre de son objectif la campagne atteint aux États membres, les communautés économiques régionales (REC's) et organisations de la société civile en prenant des mesures sérieuses contre la lutte contre la traite des êtres humains. It also aims at consolidating the achievements of the AU Commission, the RECs, Member States and partner organisations while encouraging all actors to utilise the Ouagadougou Action Plan as a reference to develop and reform their policies, laws and interventions on trafficking in human beings, especially women and children.

5. En tenant davantage la campagne, et comme par le Conseil exécutif la décision EX.cl/Dec. 324 (X) la Commission de l'UA en collaboration avec la SADC, l'OIM et l'ONUDC organise un atelier consultatif régional d'États membres de la SADC sur l'opérationnalisation du Plan d'action de Ouagadougou 29 et 30 novembre 2011 à Johannesburg, en Afrique du Sud.

## **B. OBJECTIVE**

6. L'atelier consultatif va favoriser moyens efficaces de mise en réseau, la coordination et la coopération entre les États membres et les partenaires pour lutter contre la traite des personnes dans le sud de l'Afrique dans une manière plus stratégique et programmatique. L'objectif sera également à sensibiliser les membres de la SADC sur l'opérationnalisation du ouagadougou Plan d'action pour lutter contre la traite des êtres humains, en particulier des femmes et des enfants, et sur le lancement régional de l'UA. COMMIT campagne.
7. La Campagne AU.COMMIT s'efforce de faire prendre conscience de l'UA la poursuite de l'engagement à résoudre le problème de la traite des êtres humains à travers le continent. L'UA. COMMIT campagne est visant à cristalliser activités entreprises par la Commission de l'UA, y compris le niveau mondial, régional et national initiatives vers plus synergised et les actions coordonnées de lutte contre la traite des personnes en Afrique.

## **C. PROGRAMME DE L'ATELIER CONSULTATIF**

8. L'atelier se penchera sur les points suivants: -
- Ouagadougou \* Le Plan d'action pour lutter contre la traite des êtres humains, en particulier des femmes et des enfants (2006).
  - La coordination, le développement d'indicateurs de politique, de la définition de critères, de suivi et des mécanismes de suivi, et l'identification et la diffusion des meilleures pratiques à l'appui de la mise en oeuvre du Plan d'action et Ouagadougou AU.COMMIT la campagne.

#### **D. RESULTATS ATTENDUS**

9. L'atelier devrait formuler une voie claire au sein de la SADC sur la traduction de Ouagadougou le Plan d'action sur les mesures et les normes communes pour la prévention de la traite, à poursuivre les trafiquants et de l'assistance aux victimes de la traite. La consultation régionale atelier explorera:
- Les rôles du gouvernement, CSO, les médias et les partenaires internationaux;
  - identifier les meilleures pratiques et solutions durables; et
  - plan ensemble de recommandations sur la façon d'avancer.

#### **E. DOCUMENTS**

10. Documents de fond comprennent, entre autres :
- Position commune africaine sur la Migration et le développement.
  - La migration Cadre de politique pour l'Afrique
  - conjoint Afrique-déclaration de l'UE sur la migration et de développement
  - Ouagadougou Plan d'action
  - Plan d'action sur le contrôle des drogues et la prévention du crime (2007-2012)
  - partenariat stratégique UE-Afrique (Plan d'action de Lisbonne) en particulier le Partenariat Afrique-UE sur la migration, la mobilité et de l'emploi.
  - La Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et son Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants (2000);
  - instruments, de politiques et de plans d'action ainsi que d'autres documents pertinents.

## **F. QUESTIONS D'ORGANISATION**

11. La Commission de l'Union africaine seront responsables de toutes les dispositions logistiques.

## **G. PARTICIPANTS**

12. Un total de 50 participants seront invités de la Communauté Économique Régionale secrétariats (CRE), les membres de la SADC, organisations de la société civile, des organisations de médias, ONU/au développement social et humain des membres de la grappe, et les partenaires de développement. Les organes compétents de l'UA, comme le Parlement panafricain, la Commission africaine sur les droits et les droits des peuples, Comité d'experts africains sur les droits et le bien-être de l'enfant, Comité d'experts sur les femmes, le NEPAD, des organisations chefs de la police régionale, et les départements compétents de la Commission de l'UA tels que la paix et la sécurité, des affaires politiques, et de directions générales telles que les communications et de l'information, affaires juridiques et Conseiller juridique, l'égalité entre les sexes, et de l'UA bureaux régionaux seront également invités.

## **H. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

13. Personnes à contacter pour tout complément d'information sur la conférence: M. Phillip Jusu, ministère des Affaires Sociales, Commission de l'Union africaine, à Addis-Abeba, tél. + 251-115517700 (Ext. 279), Fax. + 251-115533616/ 115504985/ 115517844, courriel : jusup@africa-union.org (cc. chantelk@africa-union.org )